



Région de Bruxelles-Capitale  
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (141/2017)  
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

**Le projet est soumis à une seconde enquête en application de l'art.177/1 du CoBAT.**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue De Praetere de 43 à 55 entre la Chaussée de Waterloo de 686 à 690 et la Rue Saint-Georges de 105 à 109.

Identité du demandeur : Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Uccle - Monsieur Aron MISRA.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43087-2016 (ART.177/1): réaménager la rue De Praetere en une zone résidentielle

Zone : PRAS : réseau des voiries

Motif principal de l'enquête :

application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)

L'enquête publique se déroule du **31/05/2017** au **29/06/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **vendredi 07 juillet 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **29/06/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **vendredi 07 juillet 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Marc COOLS

A Uccle, le 31/05/2017.  
Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER